

# **Message des Evêques suisses**

**"Là où l'Esprit du Seigneur est  
présent, là est la liberté"**

(2 Cor 3,17)

**Journée des Peuples – Dimanche des migrants**



**12 novembre 2006**

Chers frères et soeurs,

**„Car la loi de l'Esprit Saint, qui donne la vie par l'union avec Jésus-Christ, t'a libéré.“ (Rm 8,2)**

Les événements sportifs comme les championnats d'Europe ou les Mondiaux provoquent pendant un moment de vraies „migrations des peuples“. D'autres migrations ont lieu chaque année pendant le temps des vacances. Dans les deux cas, les responsables ont à cœur de soigner «l'image de marque» du pays d'accueil pour que les hôtes s'y sentent à l'aise. Que ne fait-on pas dans ce but! On s'occupe des touristes déjà bien avant leur arrivée dans le pays.

Bien plus vastes et socialement plus importantes sont les migrations de ceux qui viennent chez nous pour travailler, y vivre les dernières années de leur vie, soigner leurs maladies ou se mettre à l'abri de la persécution, de la faim ou de la guerre. Quel est l'esprit qui nous anime dans nos rapports avec ces migrants?

Souvent, nous réagissons par la peur face aux migrants. Il y a des raisons diverses qui expliquent cette peur; parfois on ne peut pas en décrire les causes. Or, la peur est mauvaise conseillère. Elle obscurcit le jugement. La peur trouble notre regard et déforme la réalité, puis on cherche à se protéger de cette réalité déformée en s'en défendant ou en la rejetant par le moyen de lois restrictives.

Certes, des lois contre les abus de l'hospitalité sont nécessaires et justifiées, mais elles ne doivent pas créer de nouvelles contraintes. Les lois devront — aussi

contradictoire que cela puisse paraître — permettre aux personnes de mener une vie harmonieuse et libre dans notre société.

Je regrette donc vivement que les habitants de notre pays viennent d'accepter au mois de septembre le projet de loi soumis au vote populaire.

Un poète allemand a écrit: "Freiheit sei der Zweck des Zwanges, wie man eine Rebe bindet, dass sie, statt im Staub zu kriechen, frei sich in die Lüfte windet." (Friedrich Wilhelm Weber, Dreizehnlinden). C'est de cette liberté que parle l'apôtre Paul quand il écrit: «Car la loi de l'Esprit Saint qui donne la vie par l'union avec Jésus-Christ t'a libéré.» (Rm 8,2) Si nous nous plaçons sous la loi de l'amour de Dieu et du prochain, si nous nous laissons conduire par cet Esprit d'amour, nous devenons réellement et profondément libres. C'est alors que nous rencontrons les autres sans peur parce que, comme le dit s. Paul, nous sommes affranchis de la «loi du péché et de la mort»

Au contraire, si l'homme s'abandonne à de fausses libertés, il perd sa vraie liberté et devient esclave de son égoïsme, de sa jouissance, de ses envies frénétiques de possession et de réussite. Dans l'exercice de ces «fausses libertés», l'homme va blesser la liberté de l'autre. Il n'est plus libre dans sa rencontre avec le prochain. Devenu esclave de lui-même, il soumet les autres à la loi de ses contraintes.

La lecture liturgique de l'Ancien Testament de ce dimanche montre comment une femme de Sarepta, une veuve pauvre, par des gestes tout simples, se libère de l'égoïsme et accueille un étranger; elle devient alors riche. Et l'étranger, l'immigrant?

Lui aussi doit se laisser imprégner par l'Esprit d'amour de Jésus Christ et en vivre. Le migrant qui arrive dans un pays étranger doit tout d'abord se détacher de ce qui lui était connu et familier, des «contraintes» qui existaient dans sa propre patrie. Cela ne va pas sans douleur. Mais s'il s'ouvre au pays d'accueil, à ses habitants, s'il s'intéresse à leur culture et leur langue, à leur vie quotidienne et leurs fêtes, il s'en trouvera lui-même enrichi.

Les immigrés enfin qui sont chez nous depuis quelques temps déjà, familiers de notre langue et de notre culture, qui ont adopté certaines coutumes et acquis certains droits nécessaires à un moment donné (mais plus valables dans une situation différente), doivent parfois s'en libérer partiellement ou totalement quand les circonstances l'exigent. Autrement ils risquent que ces droits deviennent des contraintes les privant de la liberté nécessaire. Ils deviennent alors esclaves d'une situation autrefois nécessaire et valable mais aujourd'hui dépassée.

Les enfants et petits-enfants d'anciens immigrés ont grandi chez nous. Ils partagent avec nous la responsabilité d'accueillir dans notre pays les nouveaux migrants dans l'«esprit de liberté» des enfants de Dieu. Ils ne doivent pas se soustraire à cette responsabilité même si pour cela ils devront renoncer à des institutions familières et des habitudes. Ainsi, chaque personne doit apporter sa contribution à l'accueil, si petite soit elle, comme la petite «obole de la pauvre veuve». La plus petite contribution est importante.

Ainsi grandira une vraie communauté humaine et chrétienne où chacun peut vivre selon ce qui lui est propre, selon sa culture et sa langue; animés par l'Esprit du Seigneur les uns s'ouvriront à la richesse des autres.

Nous soignerons donc non seulement au temps des championnats et en vacances notre «image de marque». Ainsi nous serons les témoins de l'Esprit qui nous anime pour un avenir dans l'espérance et la confiance.

+ Norbert Brunner  
Délégué épiscopal pour la migration